

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

SYNTHESE

Le huit avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames PELLETIER-SORIN Manuella, BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, LACHAUD Elsa, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BURTY Joanny, DENOUAL-LAUTRU Emmanuelle, Messieurs ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume.

ABSENTS : Messieurs GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 mars 2025.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Présentation des projets des budgets assainissement, lotissement et communal qui ont été communiqués aux élus 12 jours avant cette réunion en application de l'article L5217-10-4 du CGCT pour les collectivités appliquant le référentiel M57.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	196 270.29 €	196 270.29 €
Investissement	293 647.23 €	293 647.23 €
TOTAL	489 917.52 €	489 917.52 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		PROPOSITION VOTE BP 2025
011	Charges à caractère général	2 449.69 €
66	Charges financières	206.66 €
023	Virement section investissement	140 000.00 €
042	Opération ordres de transfert entre section	53 613.94 €
TOTAL		196 270.29 €

RECETTES		PROPOSITION VOTE BP 2025
70	Ventes de produits	45 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 471.14 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	118 799.15 €
TOTAL		196 270.29 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	PROPOSITIONS VOTE
-----------------	--------------------------

		BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	70 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	114 900.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	26 573.30 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 471.14 €
041	Opérations patrimoniales	30 900.00 €
001	Solde d'exécution reporté	18 302.79 €
TOTAL		293 647.23 €

RECETTES		PROPOSITIONS VOTE BP 2025
13	Subventions investissement	19 930.50 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 302.79 €
27	Autres immobilisations financières	30 900.00 €
021	Vir de la section de fonctionnement	140 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	53 613.94 €
041	Opérations patrimoniales	30 900.00 €
TOTAL		293 647.23 €

BUDGET LOTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 020 704.10 €	1 020 704.10 €
Investissement	1 014 414.89 €	1 014 414.89 €
TOTAL	2 035 118.99 €	2 035 118.99 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		PROPOSITION VOTE BP 2025
011	Charges à caractère général	404 500.00 €
65	Autres charges gestion courante	4 401.93 €
66	Charges financières	17 252.34 €
042	Opération ordres	561 391.01 €
043	Opérations d'ordre intérieur section	23 144.27 €
002	Résultat reporté	10 014.55 €
TOTAL		1 020 704.10 €

RECETTES		PROPOSITION VOTE BP 2025
75	Autres produits gestions courantes	3 347.56 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	994 212.27 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	23 144.27 €
TOTAL		1 020 704.10 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		PROPOSITIONS VOTE BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	20 202.62 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	994 212.27 €
TOTAL		1 014 414.89 €

RECETTES		PROPOSITIONS VOTE BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	561 391.01 €
001	Solde d'exécution reporté	83 023.88 €
TOTAL		1 014 414.89 €

BUDGET COMMUNE :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 686 869.03	1 686 869.03

Investissement	3 689 569.18	3 689 569.18
TOTAL	5 376 438.21	5 376 438.21

SECTION FONCTIONNEMENT

		PROPOSITION VOTE BP 2025
011	Charges à caractère général	510 000.00 €
012	Charges personnel	270 000.00 €
014	Atténuation de produit	41 000.00 €
023	Virement section investissement	590 000.00 €
042	Opération ordres	34 500.00 €
65	Autres charges gestion courante	221 000.00 €
66	Charges financières	9 369.03 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €
68	Dotations aux provisions	10 000.00 €
TOTAL		1 686 869.03 €

RECETTES		PROPOSITION VOTE BP 2025
70	Produits de services	102 500.00 €
73	Impôts et taxes	154 900.00 €
731	Fiscalité locale	310 000.00 €
74	Dotations et participations	434 000.00 €
75	Autres produits gestions courantes	5 950.00 €
76	Produits financiers	10.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	679 509.03 €
TOTAL		1 686 869.03 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RAR 2024	PROPOSITIONS NOUVELLES 2025	PROPOSITIONS VOTE BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	22 608.00 €	20 000.00 €	42 608.00 €
204	Subventions d'équipement versées	21 618.35 €	30 000.00 €	51 618.35 €
21	Immobilisations corporelles	198 592.79 €	2 084 500.00 €	2 283 092.79 €
23	Immobilisations en cours		289 600.00 €	289 600.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		9 500.00 €	9 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		82 261.00 €	82 261.00 €
001	Solde d'exécution reporté		930 889.04 €	930 889.04 €
TOTAL		242 819.14 €	3 446 750.04 €	3 689 569.18 €

RECETTES		RAR 2024	PROPOSITIONS NOUVELLES 2025	PROPOSITIONS VOTE BP 2025
13	Subventions investissement	223 875.00 €	536 266.00 €	760 141.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 313 095.00 €	1 313 095.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		991 833.18 €	991 833.18 €
021	Vir de la section de fonctionnement		590 000.00 €	590 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert		34 500.00 €	34 500.00 €
TOTAL		223 875.00 €	3 465 594.18 €	3 689 569.18 €

Après débat, les élus valident à l'unanimité les budgets présentés.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE 2025

Madame la Maire présente aux élus l'état pluriannuels des comptes qui permet chaque année d'évaluer le produit fiscal attendu pour la commune. Celui-ci tient compte des bases d'imposition prévisionnelles de 2025 communiquées par les finances publiques ainsi que des frais de fonctionnement supplémentaires à prévoir pour l'année 2025.

Elle rappelle que cette étude prévoyait une augmentation régulière des taux de 2,50 %.

Madame la Maire précise que le résultat attendu de la fiscalité ne couvre pas la totalité des frais de fonctionnement supplémentaires pour cette année. Cependant, une maîtrise de l'ensemble des coûts de fonctionnement permettrait de ne pas augmenter davantage la fiscalité.

Compte tenu de l'effort partagé proposé, les élus fixent les taux des taxes foncières bâties et non bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2025 par une augmentation de 2,50 %, comme prévu, pour l'ensemble ; comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	29,17%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	27,03%
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	10,76 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Dans le cadre du budget primitif qui vient d'être abordé, Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer des subventions communales aux associations locales pour l'année 2025.

Le conseil municipal retient la liste présentée et attribue les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ADAPEI	51 €
UNC Amicale des Anciens Combattants	60 €
L'EMBIER	60 €
La Stéphanoise Remplaçante	60 €
Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne	64 €
Le Secours Catholique	100 €
COS de Machecoul	125 €
Le Guidon Machecoulais	169 €
Retz'Agir	339 €
SEBC Badminton	379 €
Théâtre – Les Z'As Tendus	379 €
Société communale de chasse	545 €
Stéphanoise Musique - Amicale	901 €
Stéphanoise Musique – Forfait prestations	1 040 €
Chollière Basket Paulx/Mer Morte	1 792 €

ELECTRICITE DU LOCAL TECHNIQUE

Madame la Maire informe les élus, qu'après la mise aux normes électrique de la partie garage du local technique, il serait nécessaire de poursuivre ces travaux pour la partie bureaux et annexes.

L'intervention de l'électricien consisterait à démonter l'ensemble des anciens câbles électriques pour les remplacer et les alimenter au nouveau compteur déjà posé.

Le devis de l'entreprise PADIOU, missionnée pour la première partie, est validé par les élus pour un montant total HT de 4 651 €.

DOSSIER ASSAINISSEMENT

TRAVAUX SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT ROUTE DE LA GARNACHE

Durant l'intervention de la SAUR permettant la déconnexion et la reprise du réseau pluvial sur un linéaire de 22 mètres rue du Falleron, les techniciens ont constaté que le raccordement d'un branchement d'eaux usées sur le réseau existant au 11 rue de l'Etang avait été omis lors des travaux de mise en séparatif des réseaux en 2014.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de procéder à ce raccordement avec la fourniture et la pose d'un tabouret et la création d'un regard de visite pour assurer la continuité du service.

Madame la Maire présente le devis établi par la SAUR qui s'élève à un montant total de 6 715,80 € HT que les élus valident à l'unanimité.

PRESTATION DE LEVES TOPOGRAPHIQUES PAR LE CABINET SCE

Dans le cadre du diagnostic du schéma directeur de l'assainissement collectif des eaux usées, des levés topographiques des réseaux eaux usées sont nécessaires pour la réalisation de la PHASE 1.

Madame la Maire précise que ces études permettront également :

- d'obtenir des plans de l'ensemble des réseaux eaux usées au format shape et PDF ;
- de répondre aux obligations de 2032 de recensement des réseaux en classe A (40 cm) qui sont aujourd'hui en classe C (1 mètre).

Elle présente le devis correspondant de la société SCE en charge de la prestation qui s'élève à 4 786,40 € HT.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ces propositions.

DEFINIR LES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission intervient en cas de nouveau contrat de concession de service public. Elle poursuit en indiquant que la commission est chargée de procéder à l'analyse des candidatures et des offres avant d'émettre un avis.

Cette commission, présidée par Madame la Maire, comprend 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Avant de procéder à cette élection, il convient, conformément à l'article D1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les conditions de dépôt des listes qui :

- Devront être déposées auprès de Madame la Maire jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil municipal ;
- Devront indiquer les nom et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- Pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame la Maire indique que 1 liste a été déposée :

- Liste 1 :
 - Titulaires :
 - Madame PELLETIER-SORIN Manuella
 - Monsieur PARAIS Philippe
 - Monsieur CHARRIAU Jean-Emmanuel
 - Suppléants :
 - Monsieur FLEURY Guillaume
 - Madame LACHAUD Elsa
 - Madame BLANCHARD Maryline

Les élus votent à l'unanimité l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants appelés à siéger à la commission, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

QUESTIONS DIVERSES

Invitation au baptême officiel du Renault OSC de 1935 des Sapeurs-pompiers

Pour célébrer l'arrivée et rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à la sauvegarde de l'ancien véhicule Renault OSC des sapeurs-pompiers de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, l'amicale du Musée des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique invite les élus à son baptême officiel le mardi 22 avril 2025.

Distributeur à pizzas

Madame la Maire informe les élus que l'installation du distributeur à pizzas est programmée pour la semaine prochaine à partir du 14 avril.

Radar pédagogique au Pey

Madame Sabrina Jaunet rapporte les analyses du radar pédagogique placé depuis 200 jours au lieu-dit « le Pey ». Le nombre de véhicules enregistré est important : 86 000 passages ont été recensés, ce qui représente 400 voitures par jour.

En grande majorité, la vitesse autorisée est respectée. Les excès de vitesse se dénombrent à 646 passages supérieurs à 80 kms/h dont 45 entre 90 et 102 kms/h.



Madame la Maire lève la séance.